

## 1.4 Cahier des charges de la Commission des secours – Spéléo-Secours Suisse

### 1.4.1. Buts

Les buts du Spéléo-Secours sont les suivants:

- Prise en charge des opérations de recherche et de secours en milieu souterrain partout en Suisse;
- Faire reconnaître la compétence du Spéléo-Secours Suisse dans le domaine du sauvetage en milieu souterrain auprès des autorités;
- Prévenir les accidents de spéléologie.

### 1.4.2. Organisation

La commission est constituée par les responsables de toutes les colonnes et du bureau. La commission se réunit en assemblée plénière au moins une fois par année.

Un bureau constitué du président de la commission et de 3 à 6 autres membres assure la gestion régulière des activités.

Les colonnes de secours sont formées en règle générale de 4 ou 5 chefs d'interventions, dont l'un occupe le poste de responsable régional. En plus des chefs d'intervention, les colonnes régionales comptent idéalement de 15 à 25 secouristes.

La commission peut instaurer des groupes de travail spécialisés.

### 1.4.3. Rôles de la commission

A) Dans le domaine du sauvetage, la commission:

- organise et maintient les colonnes de secours;
- dote les colonnes de secours du matériel dont elles ont besoin;
- maintient à jour les listes d'alarme;
- se préoccupe de la formation des secouristes et CI;
- oeuvre à l'amélioration des techniques de secours;
- assure son financement;
- prend et maintient les contacts extérieurs utiles aux sauvetages souterrains en Suisse.

B) Dans le domaine de la prévention la commission apporte son soutien à la SSS, particulièrement à la commission formation.

### 1.4.4. Principes d'engagement du Spéléo-Secours Suisse

Selon la convention signée entre la Société Suisse de Spéléologie (SSS) et la REGA, le Spéléo-Secours Suisse vient en aide à toute personne victime d'un accident ou en difficulté sous terre, que cette personne soit membre de la SSS ou pas.

Le Spéléo-Secours Suisse est fondamentalement basé sur le principe du bénévolat. La commission peut s'écarter de ce principe pour certaines exceptions fondées afin de s'adapter à un environnement de partenaires toujours plus exigeant.

Lors des sauvetages, les secouristes sont indemnisés sur la base des tarifs édictés entre la REGA et le bureau de la commission.

La commission veille à maintenir la cohésion de l'ensemble des colonnes de secours régionales.

Le Spéléo-Secours Suisse peut apporter son soutien à des organisations partenaires pour des interventions en terrain difficile et à l'étranger.